



REÇU  
Par Christine Wirtgen, 17:16, 14/04/2020

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés

Luxembourg, le 14 avril 2020

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat et à Madame le Ministre de la Justice concernant les propos récents de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre du Travail et de l'Emploi à l'égard des indépendants sur Facebook.

Dans son "Post" sur Facebook, Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Travail et de l'Emploi affirme tout d'abord que seulement peu nombreux d'indépendants rencontreraient actuellement des soucis financiers dus, rappelons-le, aux mesures décidées par le gouvernement en réaction à la propagation du virus Sars-Cov-2.

Il indique ensuite que la campagne en faveur des indépendants serait la manœuvre de "riches" indépendants, chefs des grandes entreprises artisanales, des avocats...etc.

Tout en reconnaissant l'"utilité" de cette frange d'indépendants pour faire fonctionner notre économie, il leur refuse tout soutien financier.

Son Post a provoqué la réaction du Bâtonnier du Barreau de Luxembourg qui a ouvertement dénoncé ces propos dénigrants et demandé les excuses à Monsieur le Ministre.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame et Monsieur les Ministres :

- Monsieur le Vice-Premier Ministre s'est-il exprimé au nom du gouvernement ?
- Madame et Monsieur les Ministres partagent-ils les propos sur Facebook de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi ? Madame et Monsieur les Ministres sont-ils d'avis que des publications sur des réseaux sociaux mettant en cause toute une profession est de nature à apporter des apaisements à ces professions frappées, comme beaucoup d'autres, de façon substantielle par cette crise ?
- Madame et Monsieur les Ministres entendent-ils intervenir auprès de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi pour qu'il présente publiquement ses excuses ?
- Comment le gouvernement entend-il autrement redresser la barre ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar  
Député

Gilles Roth  
Député

Léon Gloden  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 14 avril 2020

Objet : Question parlementaire n° 2051 du 14.04.2020 de Monsieur le Député Léon Gloden, Monsieur le Député Laurent Mosar et de Monsieur le Député Gilles Roth - Propos récents de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre du Travail et de l'Emploi à l'égard des indépendants sur Facebook

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés